
Présidence : Autriche

995^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 8 décembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 13 h 15

2. Président : Ambassadeur F. Raunig

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉBAT SUR LES RÉSULTATS DE LA
VINGT-HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL TENUE À STOCKHOLM

Président, Slovénie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/433/21), Suède (annexe 1), États-Unis d'Amérique (annexe 2), Royaume-Uni, Canada, Suisse (FSC.DEL/435/21 OSCE+), Azerbaïdjan, Turquie, Fédération de Russie (annexe 3)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/431/21 OSCE+), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/434/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/430/21 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/432/21 OSCE+), Canada, Fédération de Russie (Annexe 4), Roumanie

Point 3 de l'ordre du jour : CÉRÉMONIE D'ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DE RÉDACTION DE 2021 SUR LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS CONVENTIONNELS ET LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ ORGANISÉ CONJOINTEMENT PAR L'OSCE ET L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR LA PAIX ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'UNIVERSITÉ DE HAMBOURG

Président, Directrice du Centre de prévention des conflits, M. C. Friesendorf, M. A. Zagorski, M. N. Sokov, M. F. Tanner, M. M. Finaud, M. U. Kühn, M^{me} A. Nadibaidze, M. N. Miotto, M^{me} C. Ditel, Slovénie-Union européenne, Italie (annexe 5)

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Mécanisme d'avertissement et de rappel conformément à la Décision n° 10/02 du FCS* : Président
- b) *Réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, prévue par visioconférence le 9 décembre 2021* : Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie)
- c) *Édition 2021 du programme de formation de l'OSCE et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU à la paix et à la sécurité donnant accès à des bourses et destiné à de jeunes administrateurs, en majorité des femmes* : Représentant du Centre de prévention des conflits (annexe 6)
- d) *Contribution financière au projet de système de gestion de l'information et d'établissement de rapports (iMARS)* : Portugal
- e) *Dix-neuvièmes consultations annuelles sur l'examen de la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, prévues par visioconférence le 9 décembre 2021* : Fédération de Russie
- f) *Décision adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 2 décembre 2021 à l'appui du programme global visant à soutenir les efforts déployés pour prévenir et combattre le trafic d'armes légères et de petit calibre et de munitions conventionnelles en Europe du Sud-Est* : Slovénie-Union européenne
- g) *Point sur les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC) menés dans l'espace de l'OSCE* : Belgique, France, Monténégro, Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC (Autriche), Représentant du Centre de prévention des conflits, Suisse

4. Prochaine séance :

Mercredi 15 décembre 2021, à 11 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



995^e séance plénière

Journal n° 1001 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

La Suède souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, mais souhaite faire la déclaration ci-après en sa qualité de détentrice de la Présidence de l'OSCE.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Permettez-moi de commencer par adresser les sincères remerciements de la Suède à tous les États participants et partenaires qui ont pris part à la réunion du Conseil ministériel à Stockholm. La réunion a répondu à nos attentes élevées et nous avons apprécié particulièrement la présence de haut niveau, qui nous a valu le plaisir d'accueillir près d'une cinquantaine de ministres des affaires étrangères, une participation record ces dernières années. Elle est le reflet de l'importance de notre organisation et l'illustration du niveau d'engagement élevé à son égard. Elle traduit également le fait que tous les États participants sont conscients des nombreux et graves défis que nous avons à relever actuellement.

L'exposé de la Secrétaire générale a montré clairement que, malgré les défis auxquels nous sommes confrontés, l'OSCE peut produire des résultats et avoir un impact lorsqu'elle dispose du mandat et des outils appropriés pour y parvenir. Ce fait est parfois occulté par les thèmes dont nous avons tendance à traiter semaine après semaine, et il conviendrait de le souligner plus souvent.

Mais, en même temps, la réunion a montré à quel point il importait de maintenir notre dialogue, de se rencontrer en personne pour faire face à des crises et des défis et d'explorer les domaines dans lesquels nous pouvons nous entendre et ceux dans lesquels nous devons accepter d'être en désaccord. Dans cette fonction, à savoir celle de réunir un si grand nombre d'États autour d'une seule table, l'OSCE est réellement irremplaçable. Nous estimons que le Conseil ministériel de Stockholm a rempli son rôle à cet égard, mais cela n'aurait pas été possible sans une volonté active de la part de tous les participants d'examiner les défis auxquels nous sommes confrontés en ce moment.

Dans l'ensemble, nous sommes par conséquent satisfaits de la façon dont s'est déroulé le Conseil ministériel et osons espérer avoir été en mesure de faciliter des débats véritables et francs sur une variété de sujets. Le fait d'avoir terminé les négociations sur les textes avant le Conseil ministériel a été déterminant à notre avis. Nous sommes fermement

convaincus que nous avons pu créer ainsi un climat propice à un dialogue plus approfondi dans l'intérêt de notre sécurité commune.

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons du fait qu'une décision ait été adoptée sur le renforcement de la coopération pour relever les défis posés par les changements climatiques, domaine qui constitue un des enjeux fondamentaux de notre époque. Nous nous sommes également mis d'accord sur une importante déclaration relative aux négociations menées dans le cadre du processus de règlement transnistrien.

Toutefois, compte tenu du temps passé et des efforts déployés pour négocier, reformuler et mettre au point un total de 21 textes, force est de reconnaître que c'est là un piètre résultat, même si, comme nous l'avons toujours dit, la qualité prime bien entendu sur la quantité.

Le Conseil ministériel a été précédé de longues négociations menées au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur quatre textes, dont nous pensons qu'ils auraient tous été d'une grande utilité pour l'OSCE en tant qu'organisation et pour les travaux du Forum en particulier. Je saisis cette occasion pour remercier l'Autriche d'avoir non seulement présenté trois de ces textes en sa capacité nationale, mais aussi pour les efforts qu'elle a déployés avec la Suède sur l'un d'entre eux. Nous avons beaucoup apprécié la coopération ouverte et constructive entre nos délégations.

Malheureusement, aucun de ces textes n'a recueilli un consensus, ce que nous regrettons profondément. Comme la Suède, en sa qualité de Présidente, aurait accueilli favorablement tous les textes proposés et leurs importants engagements, permettez-moi de formuler quelques observations à propos de deux de ces textes.

Une décision sur des contacts supplémentaires entre militaires se serait avérée particulièrement utile en cette période de méfiance et d'absence de contacts militaires. Nous trouvons difficile à comprendre qu'il y ait eu des tentatives de modifier le but initial du texte, lequel était d'accroître le nombre de séminaires sur la doctrine militaire, et de le faire porter plutôt sur les réunions entre experts militaires. Les réunions d'experts sont assurément importantes, mais si telle avait été la véritable intention, il aurait mieux valu présenter un autre texte spécifique.

De plus, nous disposons déjà d'enceintes permettant aux experts militaires de se rencontrer et de dialoguer, l'une d'entre elles étant le Forum pour la coopération en matière de sécurité, où nous nous réunissons chaque semaine, et qui sont une excellente plateforme pour le dialogue entre militaires sur diverses questions politico-militaires.

Des groupes de travail qui traitent spécifiquement de ce sujet ont également été constitués dans le cadre du Dialogue structuré. Nous souhaiterions que les capitales participent plus activement à l'avenir aux réunions tenues dans le cadre de ce Dialogue.

S'agissant du texte sur les femmes dans les forces armées, nous sommes déçus de constater qu'il ne soit pas possible en 2021 d'approuver un texte qui mette l'accent sur les libertés et les droits fondamentaux des femmes militaires. Nous devons reconnaître que les

femmes continuent d'affronter un certain nombre d'obstacles auxquels les hommes ne se heurtent pas et qu'il est temps de remédier à cette situation. Ce n'est pas seulement une question de droits de la personne : en en faisant trop peu dans ce domaine, nous gâchons également des ressources, des connaissances et des compétences. La capacité des femmes à exercer tout leur potentiel dans l'armée renforcerait l'outil militaire en tant que tel et serait bénéfique pour de nombreux aspects des travaux de l'OSCE, ce qui devrait être dans notre intérêt à tous. Essayons par conséquent de redoubler d'efforts dans ce domaine l'année prochaine.

Merci. Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

995^e séance plénière

Journal n° 1001 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE**

Monsieur le Président,

Les États-Unis regrettent profondément l'absence de consensus sur les quatre projets de texte qui ont été négociés laborieusement au sein du Groupe de travail B. Nous tenons à souligner que cela n'a rien à voir avec la Présidence, qui a déployé tous les efforts possibles pour proposer des compromis raisonnables, causant parfois notre insatisfaction à tous, puisque telle est la nature du consensus, voire du multilatéralisme en général. De leur côté, Monsieur le Président, les États-Unis étaient prêts à être insatisfaits. Nous avons fait preuve d'un maximum de souplesse dans l'intérêt du compromis, étant entendu que la sécurité collective englobe les préoccupations de sécurité des 57 États participants, et pas seulement celles d'un seul. Nous ne nous attendons pas à ce que quiconque trahisse son intérêt national, mais un État participant ne peut pas non plus dicter les intérêts des 57.

Pour résumer, nous aurions été heureux de marquer le vingt-cinquième anniversaire du Cadre de Lisbonne pour la maîtrise des armements par une déclaration avalisant les travaux de ce Forum. Il est regrettable que nous ne soyons pas tous parvenus à un consensus pour approuver la mise en œuvre intégrale et la revitalisation des principaux engagements politico-militaires que nous avons pris à l'égard de l'OSCE, y compris le Document de Vienne. Nous reconnaissons que notre incapacité à marquer le vingt-cinquième anniversaire du Cadre de Lisbonne pour la maîtrise des armements par une déclaration avalisant les travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité traduit la dégradation de notre environnement de sécurité et témoigne de la nécessité de créer un environnement plus positif, et nous étions prêts à le dire. Nous étions également prêts à réaffirmer pleinement le mandat de Hambourg concernant le Dialogue structuré.

Nous aurions également approuvé avec satisfaction la tenue de dialogues militaires réguliers entre les séminaires de haut niveau sur les doctrines militaires, tirant ainsi parti du Document de Vienne. Ces dialogues auraient permis de favoriser les contacts et les échanges entre militaires, y compris sur les doctrines. Toutefois, l'insistance de la Russie à dicter l'ordre du jour de ces dialogues, afin qu'ils portent sur la désescalade avec l'OTAN, était malhonnête et ne pouvait manifestement pas recueillir de consensus.

Permettez-moi d'être clair, nous sommes tous pour la désescalade. Au Forum, nous disposons d'un outil clé à cette fin : le Document de Vienne. Il s'agit de l'outil le plus efficace dont nous disposons pour réduire les risques et assurer la transparence militaire. Commençons par mettre pleinement en œuvre le Document de Vienne et par envisager ensemble les moyens de le rendre encore plus efficace dans l'environnement de sécurité actuel. Il s'agirait d'une première étape essentielle vers la désescalade. Plutôt que de mettre en garde contre des « scénarios cauchemardesques » dont elle est l'auteur, la Russie peut faire ce pas essentiel vers la désescalade.

À cet égard, nous sommes fiers d'être parmi les 46 États participants qui ont fait une déclaration commune sur la modernisation du Document de Vienne. Comme nous l'avons fait dans la déclaration, nous « encourageons tous les États participants à mener des débats constructifs axés sur le rôle du Document de Vienne dans la réduction des risques de conflit dans l'espace de l'OSCE en favorisant la transparence, la prévisibilité et la stabilité ».

Nous regrettons également qu'une décision sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) n'ait pas bénéficié d'un consensus pour la deuxième année. La politisation de notre important travail dans ce domaine est inacceptable. Nous sommes fiers d'être parmi les 50 États participants qui ont fait une déclaration commune reconnaissant le travail effectué par l'OSCE en vue d'atténuer les menaces émanant du trafic illicite et de l'accumulation déstabilisatrice d'ALPC et de stocks de munitions conventionnelles (SMC). Soyez assurés que les États-Unis continueront à soutenir et à défendre nos efforts en matière d'ALPC et de SMC.

Enfin, nous déplorons profondément qu'un projet de décision visant à garantir l'égalité des chances et la participation pleine et véritable des femmes dans les forces armées n'ait pas non plus recueilli de consensus au sein de ce Forum. Il s'agit véritablement d'un mauvais service rendu à toutes les femmes militaires qui se sont engagées à combattre et à défendre nos pays. Cette fois encore, nous sommes fiers de nous être associés à une déclaration commune, dans laquelle 53 États participants ont affirmé la place centrale des femmes, de la paix et de la sécurité, ainsi que de l'égalité des genres dans notre travail commun à l'OSCE, et oui, cela comprend le travail du FCS en tant qu'organe constitutif de l'Organisation.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en saluant de nouveau l'ensemble de vos travaux et ceux de votre équipe, vous n'avez pas ménagé vos efforts pour tenter de parvenir à un consensus sur ces déclarations. Nous regrettons que pour la deuxième année consécutive, un tel consensus ait fait défaut dans ce Forum. Nous continuerons à nous efforcer de l'obtenir, dans l'intérêt de la sécurité collective des 57 États participants autour de cette table.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



995^e séance plénière

Journal n° 1001 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Permettez-moi également d'ajouter notre déclaration à celles des délégations qui ont exprimé leur profonde gratitude à la Présidence autrichienne pour le travail qu'elle a accompli afin de préparer la contribution du Forum à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE qui s'est tenue à Stockholm. Nous avons dû faire face à des problèmes difficiles. Nous notons avec satisfaction les grandes prouesses diplomatiques de nos collègues autrichiens, ainsi que leur professionnalisme, leur flexibilité et leur habileté à exploiter toutes les possibilités de trouver un langage de compromis.

Nous regrettons que les efforts considérables déployés ne nous aient pas permis cette année d'obtenir des résultats tangibles au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) concernant les travaux que nous menons sur les quatre projets de documents. Bien entendu, l'obtention d'un consensus passe par la prise en compte des positions de tous les États participants, sans exception. Il est toutefois essentiel de faire preuve de réalisme politique à cet égard. En effet, l'OSCE n'existe pas en vase clos et reflète de diverses manières les divergences politico-militaires extrêmement complexes en Europe. Dans ces conditions, nous pensons que la contribution préparée par le FCS pour la réunion du Conseil ministériel aurait dû incarner les efforts déployés par les États participants pour réduire les tensions sur le continent. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Le projet de décision sur les contacts entre militaires dans l'espace de l'OSCE aurait pu nous convenir s'il avait été possible de l'orienter vers la réalisation de tâches consistant à désamorcer la situation en Europe et à améliorer les relations entre les États participants en favorisant une plus grande ouverture et en assurant la transparence des activités militaires. Les débats sur des questions de doctrine militaire sont sans doute utiles dans une certaine mesure, mais leur caractère académique ne leur permet guère de contribuer à la normalisation de la situation. En outre, les réunions qui ont eu lieu cette année dans le cadre du FCS et du Dialogue structuré ont montré que les principaux pays de l'OSCE évitent de présenter leurs doctrines et d'en débattre. En revanche, ils se livrent à des critiques sans fondement de dispositions de la doctrine russe qui n'existent pas, notamment « l'escalade pour la désescalade ».

Notre pays attache une grande importance au Cadre de Lisbonne pour la maîtrise des armements. Nous sommes convaincus que ce document fondamental pourrait encore servir de point de repère moral aux États participants qui s'emploient à mettre au point un système de maîtrise des armes classiques actualisé ou nouveau. Nous profitons du 25^e anniversaire de la signature du Cadre pour rendre hommage à nos prédécesseurs qui ont apporté une contribution importante à sa rédaction. Cependant, la délégation russe n'a pas été en mesure de soutenir le projet final de déclaration d'anniversaire, car elle est catégoriquement opposée à l'incorporation dans ce texte de tout type de formulation ayant trait à l'actualisation des mesures de confiance et de sécurité. Nous ne voyons en effet aucun intérêt à moderniser le Document de Vienne 2011 si l'Alliance de l'Atlantique Nord ne renonce pas à sa politique d'« endiguement » de la Russie.

Le projet de décision sur l'égalité des chances pour les femmes dans l'armée, qui était formellement lié au Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, va en fait bien au-delà du champ d'application du Code et ouvre la possibilité d'une ingérence extérieure dans les activités quotidiennes des forces armées. Cette extension, qui n'a aucun fondement, ni au niveau international, ni dans la législation des États participants, est également contraire au principe du respect de la souveraineté. À l'avenir, nous nous opposerons à toute tentative d'introduire le programme sur les femmes, la paix et la sécurité dans les décisions politico-militaires du Conseil ministériel et nous résisterons aux propositions visant à incorporer des dispositions relatives aux femmes, voire au genre, qui iraient au-delà des formulations précédemment adoptées.

Nous attachons une grande importance à la coopération qui s'est instaurée dans le cadre de l'OSCE sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC). Nous restons convaincus que la mise en œuvre de projets d'assistance, les travaux sur la mise à jour des meilleures pratiques et l'élaboration de nouveaux documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC contribuent aux efforts mondiaux de l'ONU pour prévenir le trafic d'armes. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au fil des ans, le Conseil ministériel de l'OSCE a adopté une vingtaine de déclarations et de décisions concernant les ALPC et les SMC. Nous sommes convaincus que les États participants auront encore de nombreuses occasions d'ajouter des documents sur ce sujet à l'*acquis* des réunions du Conseil ministériel.

Monsieur le Président,

Pour terminer, nous tenons à souligner que les débats qui ont eu lieu dans le cadre des préparatifs du Forum à la réunion du Conseil ministériel ont été utiles. Nous considérons qu'il est indispensable d'utiliser leur potentiel pour donner une impulsion aux activités de notre organe de décision autonome l'année prochaine, en mettant l'accent sur le renforcement des fondements politico-militaires du Forum et sur la promotion du dialogue afin de dissiper le climat de méfiance et d'affrontement.

Par ailleurs, je voudrais signaler que nous ne sommes pas impressionnés par les numéros hystériques du « trio anglo-saxon » et de la délégation de l'UE. Nous jugerons leur volonté de dialoguer en nous fondant sur les actions concrètes des représentants des États participants et de l'UE en question, et non sur leurs paroles.

Nous tenons à remercier la Présidence suédoise de l'OSCE pour l'excellente organisation et le bon déroulement de la réunion du Conseil ministériel, ainsi que pour son hospitalité cordiale. Nous exprimons notre gratitude à l'Autriche et à toutes les délégations avec lesquelles nous avons achevé ce difficile marathon de négociations.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



995^e séance plénière

Journal n° 1001 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie est favorable à un règlement pacifique du conflit interne ukrainien dans le cadre d'un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Louhansk, sur la base du strict respect des accords de Minsk dans leur intégralité et dans le bon ordre. Nous demandons instamment aux autres parties d'en faire de même. Pour notre part, nous faisons tout notre possible pour rétablir la paix dans le Donbass et protéger la population civile de la région.

Étant donné que le dernier débat de l'année en cours sur les aspects politico-militaires de la situation en Ukraine se tient aujourd'hui au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), nous proposons de saisir cette occasion pour faire le point sur les débats qui ont eu lieu.

Tout d'abord, le démantèlement du processus de Minsk par les autorités ukrainiennes et l'abandon effectif des tentatives visant à résoudre le conflit dans le Donbass par des moyens pacifiques continuent de susciter de graves inquiétudes. Le gouvernement ukrainien a envoyé 125 000 soldats et officiers dans le Donbass au début du mois de décembre. C'est pratiquement la moitié de l'armée ukrainienne. Malgré cela, comme précédemment, le Gouvernement ukrainien n'a pas fourni les notifications requises par le Document de Vienne 2011 et n'a pas invité d'observateurs dans la zone où se déroule l'« opération des forces conjointes ». Les mentors occidentaux de l'Ukraine, qui se disent partisans de la transparence dans le domaine militaire, restent silencieux. Ce faisant, ils discréditent le Document de Vienne en tant qu'instrument de renforcement de la confiance entre les États participants.

Deuxièmement, selon les informations fournies par la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine, des violations du cessez-le-feu sont enregistrées tout au long de la ligne de contact. Ces dernières semaines, le nombre de violations a dépassé à plusieurs reprises les chiffres records enregistrés par la Mission avant l'entrée en vigueur des mesures de renforcement du cessez-le-feu du 22 juillet 2020. Des armes lourdes interdites par les accords de Minsk sont utilisées. La grande majorité des destructions de bâtiments résidentiels et d'infrastructures civiles confirmées par la MSO se sont produites dans certaines zones du Donbass. Nous parlons de la population d'une région qui souffre depuis longtemps et qui est

au bord d'une catastrophe depuis près de huit ans. Les mentors occidentaux du Gouvernement ukrainien, qui se disent défenseurs des droits de l'homme, restent silencieux.

Troisièmement, nous pouvons constater qu'au moment où une guerre civile se déroule dans le Donbass et où des civils souffrent et meurent à cause des aventures militaires du Gouvernement ukrainien, les pays de l'OTAN « renforcent leur position » en Ukraine de manière systématique et agressive. Permettez-moi de citer quelques faits. Récemment, des capitales occidentales ont déclaré qu'elles étaient prêtes à « envoyer » des contingents militaires en Ukraine. Le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé son intention d'y envoyer jusqu'à 600 soldats britanniques. La veille, les États-Unis d'Amérique ont déchargé 60 tonnes de munitions près des frontières du Donbass et continuent de fournir des systèmes portatifs de défense aérienne Stinger et des systèmes de missiles antichars Javelin, qui seraient utilisés par l'armée ukrainienne dans la zone d'affrontement. Nous notons avec regret que les mentors occidentaux ont réussi à soutenir le Gouvernement ukrainien dans ses crimes contre les civils et à encourager les violations du paragraphe 10 de l'Ensemble de mesures de Minsk sur le retrait des formations armées et du matériel militaire étrangers du territoire de l'Ukraine.

Quatrièmement, depuis la fin du mois de mars, un flot incessant d'accusations non fondées concernant des « activités militaires inhabituelles » et des « préparatifs d'agression » contre l'Ukraine ont été lancées contre notre pays au sein du FCS. Nous les avons entendues en avril, mai, juin, juillet, août, septembre et ainsi de suite. Qui plus est, ces accusations proviennent, pour l'essentiel, des pays occidentaux qui massent des troupes et du matériel à nos frontières. Les États-Unis nous ont même « encerclés » de tous côtés avec leurs bases militaires.

Nous voulons qu'il soit clair, une fois pour toutes, que nous n'avons pas l'intention d'« envahir » l'Ukraine. Les capitales occidentales, qui savent analyser les indicateurs de renseignement pertinents, en sont bien conscientes. Nous demandons instamment que cesse la campagne agressive de désinformation, qui conduit à une escalade des tensions. Le fait que des troupes de la Fédération de Russie mènent des activités sur notre territoire national relève de notre droit souverain.

Il nous paraît évident que l'hystérie antirusse attisée par les mentors occidentaux du Gouvernement ukrainien n'est qu'une tactique de diversion, un prétexte artificiellement créé pour « s'installer » militairement plus profondément en Ukraine. Cette situation peut avoir de graves conséquences négatives.

Cinquièmement, la situation en matière de sécurité dans la région de la mer Noire est très tendue. Des destroyers américains équipés de missiles de croisière Tomahawk et de systèmes de défense antimissile Aegis sont déjà fermement « établis » au large des côtes de la mer Noire. Ils ont été déployés pour un total de 413 jours, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année dernière. Les risques d'incidents dangereux impliquant des navires civils sont en augmentation. Le 3 décembre, seule la chance a permis d'éviter un accident impliquant un avion de reconnaissance américain CL600, qui a volé très près d'un avion A333 de la compagnie Aeroflot dans l'espace aérien de la mer Noire. Faut-il qu'une autre situation dangereuse se produise pour que l'OTAN se rende compte que des mesures concrètes doivent être prises pour éviter les incidents au-dessus de la mer Noire ? Nous demandons instamment aux États extérieurs à la région de réfléchir au fait que

l'intensification de leurs activités provocatrices dans la région de la mer Noire, sous le prétexte ostensible de « défendre l'Ukraine », déstabilise encore plus la situation politico-militaire sur le continent.

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie a toujours soutenu qu'un affrontement militaire en Europe était inacceptable. Dans ce contexte, lors de son entretien d'hier avec le Président américain Joe Biden, le Président russe Vladimir Poutine a souligné que notre pays souhaitait obtenir des garanties fiables et juridiquement contraignantes qui excluraient l'expansion de l'OTAN vers l'est et le déploiement de systèmes d'armes de frappe offensive dans les États voisins de la Russie, y compris l'Ukraine. Le franchissement de cette « ligne rouge » aurait des conséquences concrètes.

Monsieur le Président,

Un examen rapide de la situation en Ukraine et dans les pays voisins ne fait que confirmer que nos partenaires occidentaux n'ont rien fait cette année pour inciter le Gouvernement ukrainien à procéder à un règlement pacifique du conflit interne ukrainien. En revanche, ils ont équipé l'Ukraine de « matériel », ont joué avec la propagande antirusse (et l'ont peut-être même initiée), et ont toléré le refus des autorités ukrainiennes d'appliquer les accords de Minsk. De toute évidence, c'est aux suzerains qu'il faut parler, pas à leurs vassaux.

C'est pourquoi nous leur demandons d'abandonner leurs activités déstabilisatrices et d'envoyer un signal clair au Gouvernement ukrainien qu'il est inacceptable de réviser les accords de Minsk, qui sont le seul cadre d'un règlement pacifique. La crise interne ukrainienne ne sera pas surmontée tant que le régime de Kiev refusera de remplir ses obligations découlant du droit international, d'engager un dialogue direct avec les autorités de Donetsk et de Louhansk et d'accorder à ces territoires un statut spécial inscrit dans la Constitution. C'est précisément sur ces questions qu'il devrait utiliser son énergie au lieu d'exacerber le sentiment antirusse et d'encourager les actes belliqueux dans notre région frontalière.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/1001
8 December 2021
Annex 5

FRENCH
Original: ITALIAN

995^e séance plénière
Journal n° 1001 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE

L'Italie souhaite féliciter tous les finalistes du concours de rédaction 2021 sur la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité.

En particulier, l'Italie constate avec fierté que deux des trois finalistes sont italiens.

Il est également très encourageant de constater que des jeunes consacrent leurs études au domaine de la maîtrise des armements. Ils sont pour nous la garantie que ce sujet important continuera d'être traité à l'avenir. Nous leur exprimons donc notre profonde reconnaissance et leur souhaitons une brillante carrière.



995^e séance plénière

Journal n° 1001 du FCS, point 4 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT
DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS**

Merci, Monsieur le Président.
Excellences,
Chers collègues,

Permettez-moi de vous communiquer quelques informations concernant le projet extrabudgétaire de l'OSCE et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU connu sous le nom de programme de formation à la paix et à la sécurité, qui est destiné aux jeunes administrateurs, en particulier aux femmes, et leur permet d'avoir accès à des bourses.

Conscients de la sous-représentation des femmes et des jeunes dans le secteur de la sécurité, nous (l'OSCE) organisons en 2021, pour la quatrième année consécutive, conjointement avec le Bureau des affaires de désarmement, un programme de formation destiné aux jeunes administrateurs de l'ensemble de l'espace de l'OSCE et des pays de nos partenaires pour la coopération. En début d'année, quelque 120 jeunes universitaires (dont 90 % de femmes) ont terminé avec succès le volet en ligne du programme, qui a consisté en un cours d'une durée de huit semaines fondé sur l'exploration et l'expérimentation dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits par la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Ce cours a été dispensé sur la plateforme moderne et interactive d'apprentissage en ligne de l'OSCE.

En outre, pour clôturer ce programme, 50 jeunes administratrices de 39 États participants et huit de nos partenaires pour la coopération ont été sélectionnées et invitées à Vienne en vue de suivre en présentiel un cours approfondi d'une durée d'une semaine, qui aurait dû se dérouler du 6 au 10 décembre. Comme les années précédentes, cette partie du cours devait offrir l'occasion de nouer des contacts, d'interagir avec les organisations internationales actives dans ce domaine et d'accroître encore les compétences pratiques et les connaissances en matière de prévention et de règlement des conflits en ayant à l'esprit les perspectives de genre.

Malheureusement, comme je pense que vous êtes tous préparés à l'entendre, je dois vous informer qu'en raison du confinement lié à la COVID-19 en Autriche, le cours n'a pas pu se tenir tel qu'il avait été envisagé ni aux dates prévues. Dans ces circonstances, il était impossible de faire en sorte que cette activité se déroule en sécurité et de manière appropriée.

Cette décision difficile a été prise en consultation avec les donateurs du projet ainsi qu'avec les structures concernées du Secrétariat de l'OSCE et nos autres parties prenantes.

Nous attendons avec intérêt l'année 2022 et la prochaine édition de ce programme de formation donnant accès à des bourses, auquel une nouvelle génération de jeunes administrateurs des États participants et partenaires de l'OSCE seront invités à prendre part. Toutefois, alors que nous allons de l'avant, nous ne voulons pas abandonner les étudiants de cette année. À condition que des ressources financières soient disponibles et que les mesures de sécurité liées à la COVID-19 le permettent, nous avons l'intention de réinviter les participantes sélectionnées en 2021 pour une formation en présentiel dès que cela sera possible.

Dans cet esprit, j'encourage les États participants à fournir des contributions financières à cette importante initiative, qui soutient directement la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Chaque contribution nous rapproche de l'objectif de combler les écarts en matière à la fois de genre et d'âge dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération dans l'espace de l'OSCE ainsi que dans les processus décisionnels relatifs à ces domaines à tous les niveaux.

À cette occasion, permettez-moi, au nom du Centre de prévention des conflits, d'exprimer ma gratitude aux gouvernements qui contribuent à cette initiative, à savoir ceux de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Irlande et de la Suisse. Je les remercie de leurs généreuses contributions et de leur soutien à cette entreprise et espèrent qu'ils maintiendront leur soutien dans les années à venir. Je remercie également les collègues de nos organisations partenaires, en particulier du Bureau des affaires de désarmement, et des structures exécutives de l'OSCE de leur coopération dans la contribution à l'édition de 2021.

Je vous remercie de votre attention et je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.